

EUREX AUDIT

**Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 28 Avenue Pierre Mendès-France
Immeuble Le Canopé, 42270 ST PRIEST EN JAREZ
527 874 952 RCS ST ETIENNE**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JANVIER 2026

L'an 2026,
Le 15 Janvier,
A 11 heures,

Les associés de la Société EUREX AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la Société EUREX NE FOREZ - FIDUCIAIRE EUROPEENNE.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François GRILLET, en sa qualité de Cogérant de la société R&F PARTICIPATIONS, Présidente de la Société.

Monsieur Rémy DELOLME et Madame Florence OGIER, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Florence OGIER est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 20 000 actions sur les 20 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2025,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2025 et quitus au Conseil de direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement des mandats de la Présidente,
- Renouvellement du mandat de membres du Conseil de direction,
- Remplacement d'un membre du Conseil de Direction démissionnaire.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la Présidente.

Le Président donne lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

(EXTRAIT)

(...)

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Jean-Luc FAYARD de son mandat de membre du Conseil de Direction et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Le présent acte signé par voie électronique sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social.

Certifié conforme
Pour la Présidente R&F PARTICIPATIONS
M. François GRILLET, cogérant